

Décret n° 2011-438 du 30 novembre 2011  
entérinant l'élection du Président du Conseil  
d'Administration de la Société d'Etat  
dénommée « La Poste de Côte d'Ivoire »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport conjoint du Ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication et du Ministre de l'Economie et des Finances

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 97-519 du 04 septembre 1997 portant définition et organisation des Sociétés d'Etat, notamment en son article 17 ;
- Vu le décret n° 98-377 du 30 juin 1998 portant création de la Société d'Etat dénommée « La Poste de Côte d'Ivoire » ;
- Vu le décret n° 2010-01 du 04 décembre 2010 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2011-101 du 1<sup>er</sup> juin 2011 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011-118 du 22 juin 2011 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011-270 du 28 septembre 2011 portant organisation du Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu le décret n° 2011-277/4 du 28 septembre 2011 portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de la Société d'Etat dénommée « La Poste de Côte d'Ivoire » ;
- Vu les délibérations de la Réunion du Conseil d'Administration du **02 novembre 2011** de la Société d'Etat dénommée « La Poste de Côte d'Ivoire »,

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU

DECRETE

- Article 1 :** Est entérinée l'élection de **Monsieur Denis KAH ZION** en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société d'Etat dénommée « La Poste de Côte d'Ivoire ».
- Article 2 :** L'intéressé aura droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.
- Article 3 :** Le Ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 30 novembre 2011

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original  
Le Secrétaire Général du Gouvernement



*Sansan KAMBILE*  
Magistrat